



Schéma sectoriel
Equipements gérés

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	1
1. ENJEUX ET DEFIS POUR LA MANDATURE 2017 – 2021.....	1
1.1. Des enjeux économiques	1
1.2. Les CCI : 1er gestionnaire de concessions	2
1.3. Un cadre légal qui évolue.....	2
1.4. Les documents de référence.....	2
2. OBJECTIFS DU RESEAU 2017 – 2021	3
3. MOYENS ET RESSOURCES DU RESEAU	3
4. PLAN D’ACTIONS : 2017 – 2021.....	4
ANNEXE : RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS GERES	

AVANT-PROPOS

Le Code de commerce dispose, dans son article L711-3, que les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales peuvent assurer la maîtrise d'ouvrage ou la gestion d'équipements ou de services concourant à l'exercice de leurs missions. La mise en œuvre de cette action prend pour cadre le schéma sectoriel établi par la CCI de région de manière obligatoire.

Le schéma sectoriel Equipements gérés doit préciser l'implantation des services et équipements, les objectifs du réseau pour cette mission et les modalités de sa mise en œuvre.

Le projet stratégique régional pour la mandature 2017 à 2021 a fixé, parmi ses 4 ambitions, celle d'appréhender de manière globale les activités du réseau, en intégrant les équipements gérés. L'objectif est de faire entendre les attentes des entreprises auprès des pouvoirs publics régionaux mais également de peser sur les enjeux structurants des territoires.

1. ENJEUX ET DEFIS POUR LA MANDATURE 2017 – 2021

1.1. Des enjeux économiques

La Bretagne est un espace péninsulaire situé à l'ouest des principaux pôles urbains et économiques de l'Union Européenne. Cette localisation peut constituer un atout, lorsque, alliée à d'autres caractéristiques de la région, elle attire des touristes ; elle peut aussi altérer la facilité d'échanges avec le centre de l'Europe. Pour les relations économiques, cette facilité de liaison, pour les personnes et pour les marchandises, est vitale.

D'importants investissements et des services efficaces ont été créés dans ce contexte ; ils permettent aujourd'hui à la Bretagne d'être :

- une des principales destinations touristiques : 4^{ème} région française pour le nombre de nuitées (quelque 100 millions chaque année), 15 millions de voyages/an, 1^{ère} région pour le nombre d'anneaux de plaisance ;
- au 1^{er} ou dans les tous premiers rangs en France et en Europe dans les productions agricoles et agroalimentaires : pêche, viandes, alimentation animale, lait, légumes ;
- dans les 1ers rangs des régions françaises pour plusieurs filières industrielles très ouvertes sur l'extérieur : agroalimentaire (1^{ère} région française), électronique/informatique/télécommunications (2^{ème} pôle national), automobile, construction et réparation navale (1/4 de l'emploi national).

Le fonctionnement de cette économie génère des activités importantes de transports, voyageurs et marchandises :

- Par air : 1,940 million de passagers et 14 000 tonnes de fret en 2015
- Par mer : 1,642 million de passagers et 7,581 millions de tonnes de marchandises en 2015
- Par fer : plus de 17 millions de passagers et 2 millions de tonnes de fret
- Par route : 39 millions de tonnes de marchandises, principalement en entrée (21,4 MT)

L'économie bretonne est inscrite dans un système d'échanges qui la rend sensible, plus que d'autres régions, aux évolutions conjoncturelles et structurelles en cours depuis une vingtaine d'années : faible coût de l'énergie, mondialisation des échanges économiques, réglementations environnementales accompagnées parfois de taxes.

1.2. Les CCI : 1er gestionnaire de concessions

Les CCI bretonnes sont interpellées par ces enjeux économiques en tant que représentantes des entreprises, mais aussi très impliquées en tant que gestionnaires d'équipements venant directement en appui de certaines de ces activités : à ce jour 7 aéroports, 14 ports de commerce, 23 ports de pêche et criées, 7 ports de plaisance. Ponctuellement, les CCI sont appelées pour la gestion d'autres types d'équipements : l'espace d'exposition Quai St Malo et le site touristique du Château du Taureau à Morlaix.

Les chambres sont ainsi l'interlocuteur le plus présent des concédants dans la région. De fait, le rôle des CCI en Bretagne dans cette activité est considérable par rapport à l'implication des autres CCI en France : les établissements consulaires bretons gèrent à ce jour un total de 53 équipements, quand leurs homologues d'autres régions en gèrent de 2 à 15.

1.3. Un cadre légal qui évolue

La loi NOTRe votée en 2015, en spécialisant chaque niveau de collectivité territoriale sur des compétences exclusives, a largement redistribué la propriété des équipements portuaires et aéroportuaires et le pouvoir de concession. En Bretagne, la Région est devenue l'interlocuteur majeur des CCI concessionnaires en prenant la maîtrise d'ouvrage de nouveaux ports de commerce (Concarneau et Le Légué) et en s'impliquant dans celle des ports de pêche. Deux départements, les Côtes d'Armor et le Finistère, continuent de s'impliquer dans les ports de commerce et de pêche. Les ports de plaisance, quand ils sont distincts des concessions de ports de commerce ou de pêche, relèvent, pour certains, des communautés de communes.

1.4. Les documents de référence

Outre le cadre légal du Code de commerce, des documents de planification régionaux encadrent ou interfèrent également sur les équipements publics de transport :

- Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (2013, actualisé en 2017)
- Le Plan Régional d'Actions Logistiques – PRAL (2013)
- Le schéma régional multimodal des déplacements et des transports – SRMDT (2008)
- Les schémas départementaux des ports de plaisance

Le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) intégrera, à l'horizon 2019, le PRAL et le SRMDT.

2. OBJECTIFS DU RESEAU 2017 – 2021

L'activité de gestion d'équipements sous concession constitue un métier fondamental des Chambres de commerce et d'industrie, participant, en relation étroite avec les collectivités concédantes, au développement économique des territoires et des relations commerciales des entreprises. Les CCI de Bretagne affirment leur volonté, au cours de la mandature, de maintenir et développer leurs activités de gestion d'équipements d'intérêt général, dans un objectif de création de valeur, en consolidant le modèle de gestion d'équipements comme l'un des socles de leur mission. Pour y parvenir, elles identifient 6 objectifs :

- **Objectif n°1** : Préparer le renouvellement des concessions intervenant au cours de la mandature en vue de la désignation des CCIT candidates pour leur gestion.
- **Objectif n°2** : Maintenir et densifier la capacité des CCI dans leur rôle d'aménageur-investisseur sur l'ensemble des territoires à travers les concessions.
- **Objectif n°3** : Maintenir les équilibres financiers des concessions.
- **Objectif n°4** : Développer les partenariats industriels et financiers entre les CCIT.
- **Objectif n°5** : Renforcer l'activité de DSP en Bretagne et démarrer des activités hors Bretagne.
- **Objectif n°6** : Attirer en Bretagne de nouvelles compétences grâce aux innovations apportées dans les gestions d'équipements.

3. MOYENS ET RESSOURCES DU RESEAU

Les CCI mobilisent des ressources dédiées à la gestion d'équipements, relevant de services industriels et commerciaux. Les ressources mobilisées proviennent de leurs financements propres, excluant la ressource fiscale.

Exceptées les compétences « siège » qui assurent la direction et les fonctions support des activités sous concession, la gestion des équipements fait appel à des collaborateurs employés directement par chaque CCIT.

4. PLAN D' ACTIONS : 2017 – 2021

Préparer le renouvellement des concessions entre 2017 et 2021	<ul style="list-style-type: none">- Préparer les éléments documentaires (études, simulations, modélisations)- Préparer les stratégies et recherche de partenariats
Renforcer l'activité de DSP en Bretagne et démarrer des activités hors Bretagne	<ul style="list-style-type: none">- Accroître les capacités de réponse du réseau aux appels d'offre de délégations de service public et de gestion d'équipements en France et à l'étranger- Faire évoluer et renforcer les compétences des collaborateurs- Développer les approches partenariales, développer les sociétés filiales et les compétences des CCI pour pouvoir se projeter en France et à l'étranger
Développer les partenariats industriels et financiers entre les CCIT	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer le fonctionnement interne des équipes et leurs collaborations
Maintenir les équilibres financiers des concessions	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher collectivement au sein du réseau consulaire breton les solutions pour pérenniser les activités les plus fragiles sur les différents territoires